

InDesign Server - Conditions d'utilisation supplémentaires

Dernière mise à jour : 1er décembre 2023

Les présentes Conditions supplémentaires régissent votre utilisation d'InDesign Server et sont incorporées par référence aux Conditions générales d'utilisation d'Adobe (les « Conditions générales ») publiées à l'adresse www.adobe.com/go/terms_fr (les Conditions supplémentaires et les Conditions générales sont collectivement dénommées les « **Conditions** »). D'autres Conditions supplémentaires incorporées aux Conditions générales par référence peuvent également régir votre utilisation des Services et Logiciels. Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales.

1. Définitions supplémentaires.

1.1 « **Ordinateur** » désigne un appareil virtuel ou physique servant à stocker ou à traiter des données. Il peut s'agir de serveurs, d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, d'appareils mobiles, d'appareils connectés à Internet et de matériel informatique. Lorsqu'un appareil contient plus d'un environnement virtuel, (en ce compris des machines et des processeurs virtuels, ainsi que des Conteneurs), chaque environnement virtuel sera considéré comme un Ordinateur distinct.

1.2 « **Conteneur** » désigne un environnement informatique virtualisé et autonome qui contient toutes les dépendances requises pour exécuter une application logicielle autonome.

1.3 « **Licence de développement** » désigne une licence limitée à un usage non productif à des fins de test ou de préparation, et destinée à être utilisée avec des solutions de publication automatisée accessibles aux clients ou aux utilisateurs via Internet ou le réseau de l'entreprise au sein d'un intranet.

1.4 « **Intranet** » désigne un réseau informatique privé et propriétaire accessible à vous ainsi qu'à vos employés et sous-traitants autorisés. L'Intranet ne désigne pas : l'Internet ; les réseaux communautaires ouverts aux fournisseurs, revendeurs ou fournisseurs de services ; les réseaux communautaires ouverts au public (par ex. les groupes, associations et organisations similaires fonctionnant par voie d'adhésion ou d'abonnement).

1.5 « **Licence limitée** » désigne une solution de publication interne, automatisée ou semi-automatisée destinée à être utilisée dans un réseau d'entreprise.

1.6 « **Logiciel On-premise** » désigne le logiciel Adobe déployé par vous ou en votre nom sur le matériel que vous avez désigné.

1.7 « **Licence Premium** » désigne une utilisation avec des solutions de publication automatisée rendues accessibles à des clients ou à des utilisateurs autres que vos employés via Internet, en plus des droits d'utilisation à l'échelle de l'entreprise au sein d'un intranet.

1.8 « **Utilisateur** » désigne une personne (soit votre employé, soit un prestataire indépendant qui vous fournit des services) qui peut utiliser les Services et Logiciels ou y accéder.

2. **Licence limitée.** Si vous avez obtenu une Licence limitée pour le Logiciel On-premise, vous pouvez installer et utiliser le Logiciel On-premise uniquement afin de (a) permettre aux Utilisateurs connectés à votre intranet de télécharger le Logiciel On-premise pour l'installer ou (b) permettre aux Utilisateurs d'utiliser le Logiciel On-premise au moyen de commandes, de données ou d'instructions à partir d'un Ordinateur connecté à votre intranet, à condition que le nombre total (et non le nombre simultané) d'Utilisateurs utilisant le Logiciel On-premise ne dépasse pas le nombre d'Utilisateurs autorisés dans le cadre du présent Contrat.

3. Licence Premium. Si vous avez obtenu une Licence Premium pour le Logiciel On-premise, vous pouvez installer et utiliser le Logiciel On-premise sur votre intranet sur le nombre d'Ordinateurs autorisé. Vous pouvez autoriser des utilisateurs externes à accéder au Logiciel On-premise via un réseau externe à condition que :

3.1 le Logiciel On-premise ne soit qu'une interface ou un service étendu à utiliser pour soutenir directement votre objectif commercial ;

3.2 les utilisateurs qui accèdent au Logiciel On-premise via un réseau externe ne soient pas autorisés à y accéder ou à l'utiliser pour leur propre compte : ils ne peuvent y accéder ou l'utiliser que pour participer à vos activités commerciales directes ou utiliser un service étendu ; et

3.3 tout téléchargement du logiciel On-premise, en tout ou en partie, soit interdit.

4. Licence de développement. Si vous avez obtenu une Licence de développement valide, vous pouvez utiliser le Logiciel On-premise uniquement sur les plateformes sous licence dans votre environnement technique à des fins de test et de pré-production.

5. Utilisation intégrée. Vous pouvez intégrer ou distribuer, selon le cas, tout logiciel mis à votre disposition par le biais du Logiciel On-premise (y compris les polices, les environnements d'exécution, les compléments et les utilitaires fournis avec le Logiciel On-premise, par exemple, dans le cadre d'une application qui est conçue pour fonctionner sur les systèmes d'exploitation Apple iOS ou Android) dans le cadre d'applications de développeur, de documents électroniques ou de contenu, et vous pouvez uniquement autoriser l'utilisation de ce logiciel avec lesdits document, application ou contenu. Aucun autre droit visant à intégrer des polices n'est concédé ou accordé.

6. Logiciels de polices de caractères. Toute imprimante commerciale ou centre de services que vous utilisez pour traiter votre fichier doit posséder une licence valable pour utiliser le logiciel de polices fourni avec le Logiciel On-premise. Vous pouvez utiliser les polices uniquement dans le cadre du Logiciel On-premise et non avec tout autre Service ou Logiciel.